



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi à 11 h 43 à laquelle sont présents, monsieur le maire Daniel Champagne, Mario Aubé, président, messieurs les conseillers Gilles Chagnon, et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent formant quorum du comité.

Est absent monsieur le conseiller Marc Bureau

Monsieur le conseiller Mario Aubé, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, monsieur Simon Rousseau, directeur général, et M<sup>e</sup> Véronique Denis, greffière.

**CE-2024-179\* CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-GÉRARD - FINANCEMENT ADDITIONNEL - UTILISATION DU FONDS DE PRÉVOYANCE**

**CONSIDÉRANT QU'**en mai 2022, la résolution numéro CM-2022-341 venait autoriser le trésorier à puiser un montant de 1 578 000 \$, à même les surplus libres de la Ville (le fonds de prévoyance), représentant la différence entre les coûts de reconstruction du centre communautaire Saint-Gérard (3 650 135 \$) et les sommes déjà reçues de la compagnie d'assurance (1 322 135 \$) ainsi que la subvention du Fonds canadien de revitalisation des communautés à recevoir dans le cadre du Programme de développement économique du Québec/Fonds canadien de revitalisation des communautés (750 000 \$);

**CONSIDÉRANT QUE** selon la présentation « Centre communautaire St-Gérard – Mise à jour financière » qui a été réalisée par le Service d'infrastructure et des projets et partagée à la semaine d'étude budgétaire 2024, l'estimation de la réalisation du projet de construction du centre communautaire se chiffre maintenant à 6 500 000 \$ imputable, honoraires professionnels inclus, dénotant ainsi un manque à gagner de 2 849 865 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la date limite pour obtenir la subvention du Fonds canadien de revitalisation des communautés est le 31 mars 2024 et que le montant de la subvention n'a pas été reçu à ce jour, dans l'attente de la confirmation, celui-ci a été retiré du financement laissant un manque à gagner de 3 599 865 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la semaine d'étude budgétaire 2024, cette situation a été présentée et il a été convenu qu'une résolution serait faite pour approuver l'utilisation du fonds de prévoyance lorsque le service des infrastructures et projets serait rendu à l'étape de la soumission pour la réalisation des travaux, ceci afin d'avoir le montant final nécessaire pour la réalisation du projet :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU**

**QUE** ce comité recommande au conseil de financer à même la réserve du fonds de prévoyance la somme additionnelle de 3 599 865 \$ nécessaire pour la reconstruction du centre communautaire Saint-Gérard. Advenant la confirmation d'une subvention de 750 000 \$, celle-ci sera retournée à la réserve du fonds de prévoyance.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

À cet effet, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 mars 2024.

Adoptée

---

**MARIO AUBÉ**  
Président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> VÉRONIQUE DENIS**  
Greffière  
Comité exécutif